



Adidogomé - Agoé Assiyé - Baguida - Boulevard - Cassablanca - Grand Marché - Millénum - Okavango

Vos supermarchés

restent ouverts !!!

Ne relâchons pas la vigilance !
Continuons les gestes barrières

LE CHAMPION, ENTREPRISE CITOYENNE

www.lopinion.tg

Récépissé N°0149/14/03/01/HAAC

Nouvelle Opinion

Hebdomadaire togolais d'informations générales, d'analyses et de publicité / N° 714 du 07 Juin 2021 / Prix : 250 FCFA

OPÉRATIONNALISATION DE LA PLATEFORME INDUSTRIELLE D'ADÉTIKOPÉ



Le Togo très engagé sur la voie de l'industrialisation P.3

Colloque scientifique en mémoire de Me Agboyibo

Témoignage du président ASSOUMA P.2



ATTAQUE MEURTRIÈRE DANS LA RÉGION DU SAHEL AU BURKINA FASO

La CEDEAO condamne fermement ces actes lâches et barbares P.7



Colloque scientifique en mémoire de Me Agboyibo

TEMOIGNAGE DU PRESIDENT ASSOUMA

Permettez-moi de partager avec vous toute la richesse que mon frère et ami Me Agboyibo avait en lui et dont j'ai pu m'en rendre compte en tant qu'ami. Vous savez, un grand homme de ce pays le Togo, le feu Père de la Nation, disait " les frères et sœurs nous sont imposés par la nature; mais quand aux amis, on les choisit; et si on les choisit, on leur reste fidèle" .

Cette recommandation du père de la nation, un grand sage de l'Afrique, nous a marqué, Agboyibo et moi. Nous l'avons gravée dans nos mémoires à jamais et l'avons mis en pratique. Oui, nous sommes restés de vrais amis et fidèles. Plusieurs constatations s'imposent lorsque j'ai pu m'en rendre compte en tant qu'ami.

1ère constatation : Sa fidélité en amitié, son renoncement à soi, lorsqu'il s'agit de rendre service, sa disponibilité, sa sincérité sont des vertus que nous

garderons en héritage.

2è constatation : Depuis que j'ai fait sa connaissance, Me Agboyibo, n'a jamais persisté dans la haine de l'autre, connu ou non connu. Il a échappé au repli égoïste et n'a jamais pratiqué la violence verbale ou physique ni céder à l'incompréhension répulsive vis-à-vis de son prochain. Ainsi, il pensait, ainsi il agissait.

Il n'a jamais opposé le respect mutuel, la solidarité, la simplicité, la convivialité.

3è Constatation : Lors de nos discussions que se soit sur le plan professionnel, que sur le plan amical, profane, j'ai remarqué dans tous ses propos qu'il était un homme de foi. Il ne pouvait rien dire sans en être imprégné, sans être convaincu. Il avait foi dans l'homme.

En 1986 étant l'avocat de l'Etat togolais, le Feu Président Eyadema l'invita un jour et lui

confia une affaire, un dossier qui était pendant devant la commission des droits de l'homme à Genève. Le Togo était sur le banc des accusés.

Avant de le quitter, le Président Eyadema lui demanda. A qui penses-tu, qui peut t'accompagner à Genève? Au nom de notre amitié, Me Agboyibo répondit spontanément sans hésiter, le 1er substitut du procureur de la République M. Assouma, me dit-il après. Je fus alors appelé à la présidence. Arrivé, je vis mon frère et ami Apollinaire assis à côté du Président. Ainsi, le Chef de l'Etat m'instruit sur le pourquoi j'étais invité. " Tu iras avec Me Agboyibo l'avocat de l'Etat Togolais à Genève pour défendre un dossier togolais dont il t'en parlera ". Et nous sommes partis. Après quelques jours de séjour à Genève (nous avions fait la connaissance d'un jeune étudiant togolais, aujourd'hui ministre, ministre Bawara,



Aboudou Assouma, Président de la Cour Constitutionnelle

d'hui ministre, ministre Bawara, qui nous avait pris en charge pour nous montrer les méandres des Nations Unies à Genève, nous trouver où mieux nous loger, et se restaurer à moindre coût, levez -vous s'il vous plaît), bref, après un mois durant de travail à Genève, nous sommes rentrés triomphalement au Togo. Le Togo est sorti du banc des accusés. De retour à Lomé, nous avons été reçus en héros par le Chef de l'Etat. Au cours de notre compte rendu, nous avons porté ce fait à la connaissance du Chef de l'Etat : suivez bien : " Monsieur le Président, disait Me Agboyibo, une résolution des Nations Unies de 1978, recommande à tous les Etats de créer une Commission nationale des droits de l'homme ". En réponse, le Président nous dit : " je ne suis pas juriste, ni politicien, je ne suis qu'un soldat. Si vous pensez que c'est bon pour notre pays, vous avez mon accord et ma confiance". De ce pas, mon ami me dit, Assouma, tu dois retourner à Genève pour nous ramener de la documentation.

Deux jours après, j'étais reparti à Genève. De mon retour nous avons pondé (excusez moi l'expression), une proposition de projet de loi créant la CNDH que nous avons présenté au Président Eyadema, il jeta un coup d'œil, voit le logo, que voici (présentation du logo), un cercle avec la caricature d'un homme au centre portant sur ses épaules les 2 plateaux de la balance, symbole de la justice, et une colombe (si vous prenez un papier en tête de la CNDH dont Mme le président Polo Nakpa vient d'en parler abondamment et à suffisance, vous verrez ce logo).

Pouvez-vous m'expliquer votre logo là ? dit le Président Eyadema. Mon ami me dit, Assouma explique ça au Président. Et je pris la parole :

Ce cercle, Monsieur le Président que vous voyez là, c'est notre univers, notre cosmos, espace intersidéral comme on dit en astronomie ;

Ah bon ? dit le Président, l'homme au milieu du cercle transportant sur ses épaules les 2 plateaux de la balance, symbole de la justice, signifie que l'homme est au centre de nos préoccupations ;

L'emblème de la justice, la balance qui est au centre veut dire que l'homme étant au centre de nos préoccupations, la CNDH veillera à ce que ses droits soient protégés et respectés.

Quand à la colombe au dessus du cercle, elle annonce la bonne nouvelle, celle de la création de la CNDH. Le Président sourit et dit, Agboyibo, tu surprendras toujours ; je renchéris en disant c'est effectivement sa création, son imagination, son œuvre, M. le Président. Il fait appeler immédiatement son directeur de cabinet le Ministre Amégbo et lui remit notre proposition de projet de loi pour qu'il en face un projet de loi. Quelques jours plus tard, le projet était adopté en conseil des ministres et à l'Assemblée nationale, il est devenu loi créant la CNDH, première en Afrique. Mon ami en était le président et moi le vice, et depuis, nous sommes ainsi restés de vrais amis, je parle ici sous le contrôle de madame Afi Agboyibo, nous sommes restés disais-je de vrais amis, collés, serrés, et scotchés chacun respectant les convictions politiques et religieuses de l'autre.

Je vous fais grâce du dernier épisode, celui du séminaire international d'installation des membres de la CNDH qui fut très émouvant, le Président Eyadema l'ayant présidé personnellement. C'était le 26 octobre 1987. Pour Agboyibo, c'était le sacre. Il était consacré l'homme des droits de l'homme en Afrique. Il faut le reconnaître que la volonté politique du père de la nation était très forte et nous a bien accompagné jusqu'au bout car les détracteurs, il y en avait.

Je vous remercie pour votre aimable **attention**.

LIMITATION DES CARTES SIM PAR ABONNÉ

Lomé, le 11 mai 2021

Togocom porte à la connaissance de tous ses abonnés la limitation du nombre de cartes SIM à trois (03) par abonné suite à « **L'Arrêté n°007/MENTD/CAB daté du 29 avril 2021 du Ministère de l'Economie Numérique et de la Transformation Digitale** » fixant désormais à **trois (03) le nombre maximum de cartes SIM**, par opérateur et par abonné aux services de communications mobiles au Togo.

En définitif, aucun abonné ne pourra détenir plus de trois (03) cartes SIM Togocom. Cet arrêté ministériel dont l'objectif est de renforcer le dispositif juridique et sécuritaire lié aux obligations d'identification des abonnés des services mobiles vient à point nommé.

Cette présente disposition s'applique uniquement aux personnes physiques détentrices de plus de trois (03) cartes Sim. Les personnes morales à savoir la clientèle des institutions administratives, des entreprises, des associations et des Organisations Non Gouvernementales à titre indicatif de sont pas concernées par cette mesure. En cas de non-respect de cette mesure prise par les clients concernés, Togocom sera dans l'obligation de suspendre tous leurs numéros.

Togocom invite donc ses abonnés concernés par la mesure à se rendre dans ses agences en vue de déclarer les numéros qu'ils souhaiteraient conserver ou transférer à des tiers. Des dispositions idoines sont d'ores et déjà prises pour faciliter la mise en conformité de ses abonnés sur l'ensemble du territoire national.

Pour rappel, le service de changement d'identité est fourni gratuitement pour les clients Togocom.

Tarik Boudiaf, Directeur Commercial Groupe Togocom : « Cette disposition du Ministère de l'Economie Numérique et de la Transformation Digitale vient renforcer le dispositif juridique lié aux obligations d'identification des abonnés des services mobiles conformes aux normes réglementaires internationales. »

L'opérateur de la téléphonie 922 au Togo est dans la sous-région Togocom est le leader du marché Togolais des télécommunications ou service de l'ensemble des Togolais qui se trouvent sur le territoire national. Le groupe est le fruit du rapprochement en 2017 des activités de Togocom, l'opérateur historique national de la téléphonie fixe au Togo et l'opérateur Cellulaire (Togocell), l'opérateur de téléphonie mobile. Togocom pour ambition de devenir le champion de la qualité de service aux meilleurs clients, en améliorant notamment son infrastructure réseau, le performance des réseaux internet, la sécurité des services clients, la proximité d'accès au client et la disponibilité des produits et des services.

Plein de la Réconciliation - Quartier Atréahé - BP 222 - Lomé - Togo - togocom.tg

Opérationnalisation de la Plateforme Industrielle d'Adétikopé

Le Togo très engagé sur la voie de l'industrialisation

A travers son Plan National de Développement PND (2018-2022), le Togo ambitionne faire de l'industrie le levier de la croissance économique d'ici à l'horizon 2030. Malgré le contexte difficile lié à la pandémie du covid-19, cette ambition commence par se concrétiser déjà avec l'inauguration de la Plateforme Industrielle d'Adétikopé (PIA) par le Chef de l'Etat Faure Gnassingbé.

Officiellement opérationnelle depuis le dimanche 6 juin dernier, cette plateforme envisage de créer des chaînes de valeurs prospères pour l'industrie textile c'est-à-dire de l'approvisionnement en matières premières à la transformation des ressources, en passant par la fabrication et l'exportation de produits finis.

La Plateforme Industrielle d'Adétikopé (PIA) est un parc industriel intégré et multisectoriel dont l'objectif est de soutenir la croissance économique, l'intégration régionale et le commerce.

Situé à 15 km au nord de Lomé, PIA est le fruit d'un partenariat public-privé entre la République togolaise et ARISE IIP. Grâce à ce partenariat, le Togo bénéficie aujourd'hui de plusieurs avantages.

Avantages

Parlant d'avantages, PIA qui s'étend sur une superficie de 400 hectares, va tout d'abord créer 35.000 emplois locaux pour les fils et filles du pays. Cette plateforme offre également une gamme d'avantages fiscaux et des infrastructures modernes facilitant la production compétitive de ressources agricoles locales, notamment le coton, la noix de cajou et le soja. PIA accueillera aussi d'autres entreprises des secteurs agroalimentaires, pharmaceutiques, du recyclage et de l'automobile électrique. Il faut noter que l'approvisionnement énergétique de PIA proviendra à 90 % de sources renouvelables.

PIA, c'est faire développer et pérenniser une industrie



Le Chef de l'Etat lors de l'inauguration de la PIA

nationale qui sera compétitive sur la scène internationale et capable de booster le développement du pays à l'horizon 2030. Telle est la vision du Chef de l'Etat qui depuis quelques années, ne cesse d'œuvrer pour le bien-être et l'avancée du pays dans plusieurs domaines. Son amour et son envie de propulser le Togo loin se démontre une fois encore à travers cette plateforme industrielle qui est située au nord de la ville de Lomé.

Pour le Chef de l'Etat, PIA capitalisera sur les ressources naturelles abondantes du pays et permettra au Togo d'obtenir une meilleure part de la valeur ajoutée grâce au développement de l'industrie locale.

Très enthousiaste à l'idée de rassembler les acteurs de l'industrie locale et de mobiliser des investisseurs étrangers pour créer un écosystème compétitif de traitement du coton, Gagan Gupta, co-fondateur d'ARISE IIP estime que PIA est une autre occasion

pour ARISE IIP de mettre en valeur son modèle de développement industriel. Un modèle qui selon lui, génère des gains mutuels grâce à la transformation durable et



Gagan Gupta, co-fondateur d'ARISE IIP

éthique des ressources naturelles. Pour lui, le succès de PIA réside également dans un partenariat réussi avec la République togolaise, laquelle a mis en place le cadre réglementaire nécessaire pour promouvoir l'industrialisation.

Mieux connaître ARISE IIP

ARISE Integrated Industrial Platforms (ARISE IIP) est un développeur et un opérateur panafricain de parcs indus-



La PM Victoire Tomegah-Dogbé lors de son allocution

triels de classe mondiale, engagé dans la transformation économique du continent. Nous identifions des opportunités dans les chaînes de valeur commerciales et indus-

triels à travers l'Afrique, nous concevons, finançons, construisons et exploitons les infrastructures nécessaires, en jouant un rôle de catalyseur tout en soutenant les pays dans leur transition vers une économie industrielle. Notre ambition est de libérer le potentiel industriel du continent tout en neutralisant nos émissions de carbone et notre impact sur le climat. ARISE IIP est actuellement présent au Bénin (GDIZ), au Togo

(PIA) et au Gabon (GSEZ). La GSEZ a été classée meilleure zone économique spéciale du monde dans le secteur du bois (classement 2020 du FDI). Rappelons qu'au cours des dernières années, ARISE IIP a connu une expansion remarquable à travers l'Afrique de l'Ouest grâce à des zones industrielles sur mesure accélérant l'industrialisation du continent.

Pour référence, au Gabon, ARISE IIP gère la Zone économique spéciale du Gabon (GSEZ), axée sur l'industrie du bois, qui a créé 16 000 emplois, attiré 120 investisseurs et a permis au Gabon de passer du statut d'exportateur de grumes à celui de 2ème producteur et exportateur mondial de bois de placage et premier en Afrique.

À travers le continent, l'objectif principal d'ARISE IIP a toujours été la création d'écosystèmes industriels engagés à générer une forte valeur ajoutée locale ainsi qu'une croissance durable.

La Rédaction

Togo/Numérique

Faure Gnassingbé inaugure le premier Data Centre

Le Chef de l'Etat Faure Gnassingbé a inauguré officiellement le 04 juin 2021, le tout premier Data Center du Togo. C'était en présence de plusieurs personnalités dont Mme le PM Victoire Tomegah-Dogbé.

" J'ai inauguré ce jour, le premier data center de notre pays de niveau Tier III+ dénommé Carrier Hotel. Cet ouvrage s'inscrit dans la droite ligne des projets ambitieux contenus dans la



Coupure du ruban inaugural

vision 2020-2025 ", peut-on lire sur le compte twitter du Président de la répu-

blique. Le Carrier Hotel, construit sur 1ha 6a 27ca par CFAO

Technologies et supervisé par l'expert en data center APL France, offrira des solutions technologiques de dernière génération.

Carrier Hotel qui est financée par le Groupe de la Banque Mondiale à hauteur de 12, 22 milliards FCFA sous forme de crédit, entre dans le cadre du Projet Régional Ouest-Africain de Développement des Infrastructures de Communications (WARCIP).

La Rédaction

Visite du chef de la diplomatie togolaise en Turquie Robert Dussey et Mevlüt Çavusoglu ont échangé sur des sujets d'intérêt commun

Le ministre des affaires étrangères, de l'intégration Africaine et des Togolais de l'extérieur, le Prof Robert Dussey a effectué une visite officielle en Turquie, du 31 mai au 2 juin 2021. Cette visite du chef de la diplomatie togolaise en terre turque est intervenue suite à l'invitation de Mevlüt ÇAVUSOGLU, ministre des affaires étrangères de la République de Turquie. Lors de son séjour en Turquie, le ministre Dussey a eu un entretien et une séance de travail avec son homologue turc. Les deux personnalités ont eu des échanges fructueux sur des questions d'intérêt commun.

Dans le même ordre d'idées, ils se sont félicités de l'évolution des relations de coopération entre la Turquie et le Togo. Les deux ministres ont saisi cette opportunité pour réaffirmer leur détermination à approfondir la coopération entre leurs pays

dans les domaines de l'économie, du commerce et de l'éducation.

Ainsi, un accord de coopération économique et commerciale et un protocole d'entente ont été signés par les deux parties. Il en est de même pour un mémorandum d'accord entre la République Togolaise et la Fondation Maarif de Turquie qui a été également signé, afin de permettre à cette institution de mener à bien son objet statutaire relatif notamment à l'éducation et à la formation à tous les niveaux. Au regard des relations d'amitié et de coopération qui unissent les deux pays, le gouvernement togolais a annoncé l'ouverture d'une Ambassade en République de Turquie.

A Istanbul où il a séjourné durant 3 jours, le Prof. Robert Dussey a eu d'intenses activités. Outre des entretiens, il a eu une rencontre avec une délégation du Conseil des



Prof Robert Dussey (g) et son homologue turc (dt)

Relations Extérieures Economiques et le Président de la Fondation Maarif. Le ministre Dussey a également eu un déjeuner de travail avec les membres de l'Association des industriels et hommes d'affaires indépendants (MUSIAD).

Il a saisi l'occasion pour échanger sur les opportunités d'investissement au Togo en présentant le cadre des affaires ainsi que les principaux projets contenus dans la feuille de route gouvernementale 2020-2025. Cette

présentation a reçu un écho favorable auprès de ses interlocuteurs.

A la suite de cela, des journées économiques et foires seront organisées alternativement en Turquie et au Togo en vue de promouvoir davantage les relations d'affaires et les échanges entre les deux pays.

C'était l'occasion pour le chef de la diplomatie togolaise d'adresser ses vives félicitations au gouvernement et au secteur privé turcs, pour la tenue, les 24 et 25 mars

2021 à Ankara, du Forum des industries de la coopération mondiale auquel a pris part une délégation d'opérateurs économiques togolais.

L'engagement et l'intérêt que Faure Gnassingbé et Recep Tayyip Erdogan accordent au développement de leurs pays dans la paix et la stabilité a été également au menu des échanges entre les deux hommes. Cet entretien a permis aussi aux deux diplomates d'avoir un éventail d'échanges sur la pandémie de coronavirus qui ne cesse de s'aggraver.

Rappelons que le ministre turc des affaires étrangères avait déjà effectué une visite de travail à Lomé le 20 juillet 2020. Ceci témoigne de l'excellente qualité des relations d'amitié et de coopération qui unissent la Turquie et le Togo.

Aux termes de sa visite, le ministre des affaires étrangères le Prof Robert Dussey a fait une annonce sur son compte Twitter selon laquelle, ils ont décidé avec son homologue Mevlüt Çavuşoğlu d'organiser un Forum d'affaires en automne à Lomé avec la participation des femmes et hommes d'affaires togolais et turcs.

ALASSANI ANTAROU

Nouvelle OPINION

Hebdomadaire togolais d'informations générales, d'analyse et de publicité
Révisé n°0149/14/03/01/HAAC
Siège: Adidoadin, Pavée prolongée,
2ème carré après Pharmacie
Le Galien

Directeur de Publication:

El Hadj TCHAGNAO Arimiyao
Cel: 91 36 37 55
jeantchagnao@yahoo.fr

Secrétariat de la Rédaction:

Agbékponou Junior

Rédacteurs :

Tchagnao
El Hadj Arimiyao
Agbékponou Junior
Ramzad
Maroïne Tchagnao
Dalikou Lynda A.

Imprimerie:

Direct Sprint

Tirage :

2.000 exemplaires

Colloque international de Lomé

La vie et le parcours de maître Agboyibo revisités

Le colloque international de Lomé placé sous le thème : " Me Yawovi Madji Agboyibo : histoire d'une vie et d'un temps (1943-2020) ", a eu lieu la semaine dernière à l'hôtel du 2 février.

Lors de cette rencontre d'envergure internationale, d'éminentes personnalités du Togo et d'ailleurs ont eu à questionner la vie et le parcours de ce personnage dense de la scène politique togolaise.

Durant deux jours, il a été question de porter un regard sur sa vie et l'impact de ses actions. Des témoignages, des critiques et autres ont été au rendez-vous durant ce colloque. En tant que successeur de maître Yawovi Madji Agboyibo, premier président de la Commission nationale des droits de l'Homme (CNDH), l'actuelle



Feu Me Yawovi Agboyibo

présidente, Nakpa Polo, n'a pas manqué de relever les spécificités du personnage.

" Le Togo se rend compte du vide que l'un de ses plus dignes fils, une de ses plus belles voix politiques, a laissé. Homme de dialogue et de compromis, il était contre toute tendance au radicalisme ", a-t-elle affirmé.

Droits de l'Homme, liberté de presse et d'expression, application stricte de la loi, sont quelques convictions de maître Agboyibo.

Les Intervenants ont mis

beaucoup l'accent sur sa passion pour la défense des droits de l'Homme. Le président de la Cour constitutionnelle du Togo, Aboudou Assouma, est revenu sur l'histoire qui l'a véritablement révélé comme défenseur des droits de l'Homme dans notre pays et ailleurs. Il a raconté que c'est à l'issue d'une affaire que feu général Gnassingbé Eyadema l'a envoyé plaider pour le compte du Togo devant le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies

à Genève.

Maître Agboyibo avait choisi son ami Aboudou Assouma pour ce voyage. Revenu victorieux de cette mission, le président du Comité d'action pour le renouveau (CAR), a conseillé à feu Eyadema la création de la CNDH, conformément aux recommandations des Nations unies. À l'époque, l'ancien président de la République n'a trouvé personne d'autre pour occuper ce poste que maître Yawovi Madji Agboyibo lui-même. " En organisant ce colloque, notre idée est de prendre en toile de fond, le prétexte de maître Agboyibo pour étudier l'histoire sociopolitique du Togo sur au moins 7 décennies ", a avoué le professeur Joseph Tsigbé, président du Comité scientifique du colloque.

Lynda Dalikou

Etablissement des actes d'état civil

La CNDH sensibilise les élus locaux sur l'importance du document

De nos jours, les actes d'état civil ont une importance capitale dans la vie de tout individu. Mais le constat fait sur le terrain, est que nombreux sont les personnes qui ont perdu des opportunités de jouissance de leurs droits civils et politiques, de leurs droits économiques sociaux et culturels en raison des irrégularités décelées parfois à la dernière minute sur leurs actes d'état civil. Pour remédier à ce souci, le gouvernement a fait recours à la décentralisation qui jouera sa partition dans l'établissement d'état civil.

Une chose est d'avoir une bonne politique de décentralisation mais une autre est d'outiller et de renforcer la capacité des élus locaux sur l'utilité de ce document. C'est l'exercice auquel s'est attelé la CNDH en organisant le mercredi 02 juin dernier à Lomé un atelier d'échanges avec ces derniers. On notait la présence du préfet d'Agoè-Nyivé, du



La table d'honneur

Représentant Résident du PNUD au Togo, de la présidente de la CNDH et des élus locaux.

Lors de l'enquête MICS de 2017, et selon les déclarations des femmes interrogées, il ressort que près de 83% des enfants de moins de 5 ans auraient été déclarés à l'état civil. Il s'agit des générations d'enfants qui sont nées entre 2012-2013 et 2017. Cependant, seule la moitié des actes ont pu être montrés à l'enquêteur. Aussi, lors de la confection du fichier électoral

de 2015, 75% de la population s'est fait enregistrer sur la base du témoignage par la population à disposer d'une pièce d'identité nationale. En revenant sur un rapport de l'UNICEF publié en 2019, 31% des enfants togolais vivant dans les zones rurales ne disposent pas d'actes de naissance.

Selon ces statistiques, l'on remarque que cette situation d'enregistrement des naissances est occasionnée par certains obstacles comme la méconnaissance des formalités,

le coût parfois prohibitif des démarches d'obtention d'un certificat de naissance et de surcroît l'éloignement des centres d'enregistrement.

Parfois l'on assiste à des coutumes et pratiques traditionnelles que vivent certaines communautés et qui empêchent l'enregistrement officiel des naissances dans les délais impartis. Ce qui est préjudiciable à une bonne planification des actions de développement économique, politique et sociale.

Par ricochet, ceci limite l'accès et la jouissance des droits par les citoyens. Selon Nakpa POLO président de la CNDH, il urge d'avoir un regard attentif et bienveillant sur tous les agents d'état civil des différentes mairies et communes afin d'éviter les erreurs matérielles préjudiciables aux usagers du service public. C'est ce qui justifie cette rencontre d'échanges initiée par la CNDH afin que chacun puisse mieux appréhender les conséquences des actes

d'état civil irréguliers sur la jouissance des droits de l'homme.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre de la commémoration de la journée de l'enfant africain qui se tient tous les 16 juin de l'an. La rencontre a donc permis à la présidente de la CNDH d'amener les élus locaux à s'investir davantage dans l'établissement des actes d'état civil réguliers pour une amélioration durable du système d'enregistrement des actes d'état civil au Togo.

Le PNUD, par le biais de M. ALIOU Mamadou DIA a saisi cette occasion pour annoncer qu'il appuiera le ministère de la sécurité, le ministère de la justice pour l'organisation prochaine de nouvelles audiences foraines pour l'établissement des jugements supplétifs d'actes de naissances, de certificats de nationalités et de cartes d'identité dans les cinq préfectures du pays.

Elom

Restauration du couvert végétal

La CNDH joue sa partition

La 45ème édition de la journée nationale de l'arbre a été célébrée au Togo le 1er juin dernier. Pour la circonstance, ils sont nombreux à s'engager pour une restauration du couvert végétal. Parmi eux, on y trouve la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) qui, en collaboration avec la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale, a mis en terre 200 plants (100 Kayas et 100 Eucalyptus) au siège de cette institution.

Le secteur forestier du Togo selon le premier inventaire forestier national de 2016, révèle un taux de couverture forestière de 24,24 %, toutes les couches confondues et un taux moyen annuel de déforestation d'environ 0,42 % pour la période 1990 à 2015. Ce qui correspond à une régression de la superficie forestière d'environ 5679 ha par an. Les analyses indiquent que la superficie totale des terres dégradées au Togo est estimée à 234.900 ha, soit 4,14 % du territoire national sur la période de 2000 à 2010. Ce qui équi-

vaut à un taux de dégradation de 23.490 ha par an sur le plan national.

Eu égard à tout ceci et conformément à la feuille de route gouvernementale 2020-2025, le quart du territoire doit être couvert de forêts d'ici l'horizon 2025. C'est dans cette dynamique que s'inscrit l'opération conjointe de la CNDH et de la DGGN qui vise à renforcer la collaboration

entre les deux institutions et participer au reboisement du pays.

Pour Kafui Klou, chef division santé-environnement à la CNDH, cet accompagnement ne date pas d'hier car l'institution dans sa vision, veut contribuer à la restauration de l'écosystème végétal afin de mener une lutte contre l'avancée de la déforestation.

Rappelons que la journée de



Le DG de la Gendarmerie et la présidente de la CNDH

l'arbre a été instaurée depuis le 1er juin 1977 par les autori-

tés togolaises.

Elom

Médias Vers la révision de la loi organique de la HAAC

Le gouvernement entend apporter de nouvelles modifications à la loi organique N°2018-029 du 15 novembre 2018, relative à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC). Lors du conseil des ministres tenu le vendredi dernier, un avant-projet de loi organique modifiant la loi régissant cette institution depuis trois ans a été au cœur des discussions entre les membres du gouvernement.



Le siège de la HAAC

" Le présent avant-projet de loi garantit un meilleur fonctionnement de la HAAC et renforce son rôle en tant qu'organe de régulation en

tenant compte des différentes innovations et mutations en matière de médias consacrées par le nouveau Code de la presse et de la commu-

nication ", lit-on dans le communiqué ayant sanctionné les travaux du Conseil des ministres.

Rappelons que la HAAC chargée de réguler les médias au Togo est composée de neuf (9) membres dont cinq (5) sont élus par l'Assemblée nationale et quatre nommés par le Chef de l'Etat. Le mandat des membres de cette institution arrive à échéance à la fin de ce mois de juin 2021.

NO

Sports/ Stage de Turquie

Le Togo bat la Guinée sur un score de 2-0

Les éperviers du Togo ont battu le Syli national de la Guinée le samedi 5 juin dernier. Un match amical dans le cadre de la fenêtre internationale de juin. Score final 2-0.

Le premier but a été marqué très tôt à la 9e minute sur pénalty par Labas Fodoh. Ce penalty est intervenu suite à une action irrégulière causée sur un joueur togolais dans la surface de réparation de la Guinée.

Les Guinéens ont tenté à maintes reprises de revenir au score dans la première partie du jeu mais difficile de percer le mur togolais. La défense des éperviers était tellement soudée que l'équipe adverse a eu toutes les peines pour se frayer un chemin.

De retour des vestiaires, les éperviers de Jonas Kokou Komlan ont pris le jeu en main avec de multiples actions offensives mais sans succès. Mais à deux minutes de la fin, Labas Fodoh trimbale la balle dans la surface de réparation de la Guinée, trompe la vigilance des défenseurs et marque le second but. Il réalise ainsi un

doublé. Même si tout n'est pas bon, le match marque le début plus ou moins satisfaisant pour le groupe du coach Jonas. Toujours à travers ce stage de Turquie, un second match attend les éperviers dans trois jours contre la Gambie.



Les Eperviers du Togo

Stan A.

MINISTRE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

MINISTRE DU COMMERCE, DE L'INDUSTRIE
ET DE LA CONSOMMATION LOCALE

Commission chargée du Suivi de l'Exécution
du Contrat Etat Togolais-SICPA S.A



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail – Liberté – Patrie

Communiqué Conjoint :

Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Consommation Locale rappellent aux opérateurs économiques que les produits énumérés à l'article 2 de l'arrêté interministériel n° 005/MEF/MCTPSPT du 06 février 2017 à savoir : **eaux, bières, jus de fruits, vins, vermouths, boissons alcoolisées ou non et tabacs**, ne peuvent être offerts ni affichés à la vente et moins encore être vendus, s'ils ne comportent pas de **marque sécurisée obligatoire**.

Il leur est donc demandé de marquer, **sans délai**, tous les produits qui sont dans le champ d'application du **marquage sécurisé obligatoire entré en vigueur le 1^{er} septembre 2020**. Les produits non marqués seront considérés comme provenant de l'importation illégale (sans déclaration, contrebande) ou de la contrefaçon.

Pour rappel, les équipements pour les lignes de production automatisée et les vignettes pour les importateurs et les petits fabricants locaux sont disponibles au siège de la Société SICPA sise à la Cité OUA en face de CI-CARE joignable au numéro 00228 22 53 59 50.

Pour la création de compte **Solution Automatisée de Marquage (SAM)** et le référencement des articles soumis au marquage sécurisé obligatoire, il est demandé aux opérateurs économiques de prendre contact avec le Point Focal SICPA à l'OTR joignable aux numéros ci-après 90 09 98 85/22 53 14 35, email : dkponor@otr.tg.

Les contrôles aux frontières et inspections aux points de ventes intérieurs débutent le **jeudi 1^{er} juillet 2021** sur toute l'étendue du territoire national.

Les contrevenants s'exposeront à la rigueur de la loi conformément au Code des Douanes National, au Code Général des Impôts et au Livre de Procédures Fiscales.

Le Ministre de l'Economie et des Finances et le Ministre du Commerce, de l'Industrie et de la Consommation Locale comptent sur le civisme de tous.

Fait à Lomé, le 07 MAI 2021

Le Ministre de l'Economie et des
Finances


Sani YAYA

Le Ministre du Commerce, de l'Industrie
et de la Consommation Locale


Kodjo ADEDE

Trafic d'espèces protégées

Trois présumés trafiquants arrêtés en possession de huit défenses d'éléphants déférés à la prison civile de Kara

Trois présumés trafiquants d'ivoire arrêtés en flagrant délit de détention, de circulation et de la commercialisation illégale de huit défenses d'éléphants, le 28 mai 2021 à Kara, ont été déférés à la prison civile de la même ville, le 31 mai 2021. L'arrestation a été possible grâce aux agents de la Brigade de Recherche et d'Investigation (BRI) et du Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) en collaboration avec EAGLE-Togo.

Ces présumés trafiquants qui ont été interpellés au moment où ils s'apprêtaient à écouler les huit défenses d'éléphants, une espèce intégralement protégée par les lois nationales et la convention CITES, sont impliqués dans un réseau criminel international très organisé. Ils faisaient passer en contrebande, les défenses d'éléphants à travers les



Les présumés trafiquants arrêtés

frontières de la sous-région, notamment du Bénin et du Burkina Faso d'où proviennent les défenses d'éléphants.

Une fois arrêtés, les nommés LAMBONI Mianam, Togolais résidant à Dapaong, MAÏGA Ibrahim, commerçant malien vivant au Bénin et NOUROU Abiboulaye, commerçant nigérien, basé à Kétau sont d'abord mis en garde à vue à la BRI de Kara, avant d'être

deférés à la prison civile de Kara, après avoir reconnu les faits à eux reprochés devant le procureur. Ils encourrent une peine de prison allant d'un à cinq ans et d'une amende d'un (01) million à cinquante (50) millions de Francs CFA.

Tout d'abord, ces deux présumés trafiquants de défenses d'éléphants, Mianam et Ibrahim qui ont été interpellés par les éléments de la BRI en pleine

négociation de vente de huit défenses d'éléphants qu'ils ont soigneusement mis dans un sac sous formes d'un colis avant de dissimuler le tout dans un autre sac. Après la saisie des défenses d'éléphants, une perquisition à l'hôtel où logeaient les présumés trafiquants n'a permis d'avoir aucun autre objet ou défense d'éléphant, elle a permis conduit à l'arrestation du troisième présumé trafiquant, qui était resté dans une chambre dudit hôtel attendant ses amis qui sont allés faire la transaction des défenses d'éléphants. Dans leurs premières déclarations, les présumés trafiquants ont reconnu les faits qui leur ont été reprochés.

Pourtant, le nouveau code pénal dans son volet environnement renforce la protection de la faune et la flore. L'article 761 de ce code dispose : " La destruction et la commercialisation,

directe ou indirecte, sans droit d'espèces animales ou végétales protégées en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des conventions internationales auxquelles la République du Togo est partie est punie d'une peine d'un à cinq ans d'emprisonnement et d'une amende d'un million à cinquante millions sans préjudice de toute autre disposition du présent code".

Et, l'article 796 de ce même code exprime : " Quiconque fait circuler, vend, importe, exporte ou fait transiter les animaux sauvages, vivants, des trophées sans autorisation est puni d'une peine d'emprisonnement d'un à six mois et d'une amende de cent mille à cinq cent mille francs CFA ou de l'une de ces deux peines "

Ce qui est constant après cette arrestation est que les trois présumés trafiquants interpellés ont joué un rôle important dans l'achat et le convoyage des défenses d'éléphants du Burkina Faso et du Bénin pour Kara.

Cette arrestation concernant le trafic de l'ivoire réalisée par la BRI fait suite à deux opérations d'arrestation de sept présumés trafiquants réalisées le mois dernier : une opération d'arrestation de trois présumés trafiquants en possession de six défenses d'éléphants a été réalisée par les agents de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite des Drogues et de Blanchiment (OCRTIDB) et du MERF en collaboration avec EAGLE-Togo, le mercredi 14 avril 2021 à Lomé et une autre opération d'arrestation des trafiquants d'ivoire réalisée à Kara par les agents de la BRI et du MERF toujours avec la collaboration d'EAGLE-Togo, où quatre présumés trafiquants opérant dans le commerce illégal de l'ivoire ont aussi été interpellés le vendredi 23 avril 2021 en possession de quatre défenses d'éléphants.

EAGLE-Togo

Attaque meurtrière dans la région du Sahel au Burkina Faso

Le Président de la Commission de la CEDEAO condamne fermement ces actes lâches et barbares

Dans la nuit du 04 juin au 5 juin 2021, la région du Sahel, au Burkina Faso a connu une attaque meurtrière occasionnant la mort d'une centaine de personnes. Attristés par cet événement malheureux, le Président de la Commission de la CEDEAO, à travers un communiqué, a condamné fermement ces attaques lâches et barbares sur des populations civiles et a profité pour exprimer au gouvernement et au peuple burkinabé, sa compassion et sa solidarité. Aux blessés qui sont restés sur les lits d'hôpital, il leur a également souhaité un prompt rétablissement.

Les faits se sont déroulés dans la zone dite des " trois frontières " entre le Burkina, le Mali et le Niger, régulièrement ciblée par des assauts meurtriers de djihadistes présumés liés à Al-Qaïda et à l'État islamique.

" Dans la nuit de vendredi



Un soldat en faction

à samedi, des individus armés ont mené une incursion meurtrière à Solhan, dans la province du Yagha. L'attaque et le bilan " provisoire " ont très vite été confirmés par le gouvernement. Il précise dans un communiqué que les victimes sont des " civils sans distinction d'âge, tués par les terroristes " et que " plusieurs habitations et le marché (de

Solhan) ont été incendiés ".

C'est l'attaque la plus meurtrière dans ce pays depuis le début des violences djihadistes en 2015. Suite à cette attaque, la Commission de la CEDEAO à travers le même communiqué, se tient aux côtés du gouvernement burkinabé dans cette guerre qui lui est imposée et réaffirme son engagement pour la mise en œuvre diligente du

plan d'actions de lutte contre le terrorisme, adopté par les Chefs d'États et de gouvernements de la CEDEAO le 21 décembre 2019 à Abuja.

Notons qu'un deuil de 72 heures sera observé dans l'ensemble du pays avec les drapeaux qui resteront en berne sur le territoire et dans les représentations diplomatiques d'autres pays.

Elom

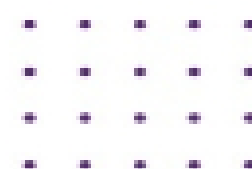


CAMPAGNE "UN ÉLÈVE, UNE IDENTITÉ"

PHASE DE DISTRIBUTION DES ACTES

DU 31 MAI AU 8 JUIN 2021, RENDEZ-VOUS DANS LES DIFFÉRENTS LIEUX DE COLLECTE POUR LE RETRAIT DE VOS ACTES

LOCALITÉ	DATE	HORAIRE	
TSEVIE MAIRIE TSEVIE	31 MAI	08H	17H30
	01 JUIN	08H	16H30
ATAKPAME IMPÔT ATAKPAME	02 JUIN	08H	17H30
ANIE LYCEE ANIE	03 JUIN	08H	16H30
SOKODE IMPÔT SOKODE	04 JUIN	08H	17H30
	05 JUIN	08H	16H30
KARA IMPÔT KARA	07 JUIN	08H	17H30
	08 JUIN	08H	16H30



«UN ÉLÈVE, UNE IDENTITE»

FEDERER POUR BATIR
www.otr.tg

1 an ensemble

LES VRAIES BIÈRES DE TRADITION ALLEMANDE

DJAMA

SNB

*L'absence d'un élément peut impliquer pour le consommateur.

www.djama.tg

AVEC **DJAMA**, ON EST **ENSEMBLE**

